Sous-traitants ultérieurs.

Version 1.0 · en vigueur le 15 novembre 2026

1. Objet et portée

1.1. Ce que couvre cette page. C'est la liste publique, tenue à jour, des prestataires qui peuvent traiter les données personnelles que BONBAY traite pour votre compte : ce qu'ils font, quelles données, où, avec quelles garanties. Elle dit aussi comment nous vous prévenons d'un changement et comment vous y opposer.

1.2. À qui elle s'applique. À tout client de BONBAY et de ses quatre marques (IA, Cyber, Académie, Design) dont une mission touche des données personnelles que BONBAY traite comme sous-traitante (article 28 du RGPD).

1.3. Articulation. Cette liste complète le point D.5 de l'annexe D des CGV. Votre annexe D signée dit lesquels de ces prestataires sont autorisés pour votre mission : la mention d'un nom ici ou dans les CGV ne vaut pas autorisation (article 13.5 des CGV). Les prestataires de nos traitements propres sont rappelés à l'article 5 et décrits dans notre politique de données personnelles. Le cadre général de la sous-traitance est sur la page RGPD et sous-traitance.

2. Les catégories à ne pas confondre

CATÉGORIE	CE QUE C'EST	COMMENT ELLE EST AUTORISÉE
Sous-traitant ultérieur	Un prestataire auquel nous confions une partie du traitement de vos données, sous notre contrat et sur nos instructions (article 28.2 et 28.4 du RGPD)	Autorisation écrite générale dans votre annexe D, avec la liste de l'article 3 et la procédure de l'article 7
Fournisseur d'IA activé selon la mission	Un service d'IA (API ou offre professionnelle) utilisé pour une mission donnée ; s'il reçoit des données personnelles, il est aussi sous-traitant ultérieur	Inscription nominative dans votre annexe D : fournisseur, offre, titulaire du compte, données envoyées, région, conservation
Partenaire	Une entreprise indépendante qui vous fournit son propre service (Thrive, Qlint), sous un contrat direct avec vous ou présenté et accepté avant	Votre accord avant toute transmission ; il signe avec vous son propre accord de l'article 28

Les éditeurs des outils que vous administrez vous-même (votre messagerie, votre logiciel de gestion, un compte d'IA ouvert à votre nom) sont vos sous-traitants, pas les nôtres : ils ne figurent pas sur cette liste.

3. Liste des sous-traitants ultérieurs

Liste en vigueur au 15 novembre 2026.

PRESTATAIRE	SERVICE	DONNÉES CONCERNÉES	LIEU DE TRAITEMENT	GARANTIES
OVHcloud	Hébergement des sites, applications et bases de données de nos clients, quand l'hébergement est souscrit par BONBAY (article 9.2 des CGV)	Contenus, bases de données, comptes des utilisateurs, journaux techniques	France (Roubaix, Gravelines)	Accord de l'article 28 ; fournisseur européen ; chiffrement au repos et en transit (TLS 1.2 au moins)
Scaleway	Sauvegardes quotidiennes, dans une autre région que la production	Copies chiffrées des bases et des fichiers	France (Paris)	Accord de l'article 28 ; fournisseur européen ; chiffrement avant envoi, clés gardées par BONBAY ; rotation de 30 jours
OVHcloud	Messagerie et documents de BONBAY	Échanges avec vos équipes, documents de mission, extraits que vous nous transmettez	France	Accord de l'article 28 ; comptes nominatifs, double authentification
Nexus	Logiciel de gestion de BONBAY : suivi commercial Pilote, coffre d'accès, documents de mission	Coordonnées de vos interlocuteurs, secrets d'accès à vos systèmes, documents de mission	Union européenne	Édité au sein du groupe ; secrets chiffrés au repos ; comptes nominatifs, actions journalisées

Quand un hébergement est souscrit à votre nom chez un autre fournisseur, ce fournisseur est le vôtre : nous y intervenons avec les accès que vous nous ouvrez, selon Accès à vos systèmes.

4. Fournisseurs d'IA activés selon la mission

Aucun de ces fournisseurs ne reçoit vos données par défaut. Pour chaque mission, l'annexe D dit lequel est activé, avec quelle offre, sur quel compte et pour quelles données. Nous n'utilisons que des offres professionnelles et des API dont les conditions excluent l'entraînement sur les données transmises. Les conditions de conservation de chaque fournisseur sont vérifiées à la commande et écrites dans l'annexe D.

PRESTATAIRE	SERVICE	DONNÉES CONCERNÉES	LIEU DE TRAITEMENT	GARANTIES
Mistral AI	Modèles de langage par API ; option par défaut pour les données sensibles	Requêtes et documents de la mission, après retrait ou pseudonymisation des données personnelles	Union européenne (société française)	Offre professionnelle sans entraînement ; conservation vérifiée à la commande
Anthropic (Claude)	Modèles de langage par API, aide au code	Requêtes, documents et code de la mission, après retrait ou pseudonymisation des données personnelles	États-Unis, ou région européenne si l'offre commandée la propose	Offre professionnelle sans entraînement ; transfert encadré par décision d'adéquation ou clauses contractuelles types
OpenAI	Modèles de langage par API	Requêtes et documents de la mission, après retrait ou pseudonymisation des données personnelles	États-Unis, ou région européenne si l'offre commandée la propose	Offre professionnelle sans entraînement ; transfert encadré par décision d'adéquation ou clauses contractuelles types
Google (Gemini)	Modèles de langage par API	Requêtes et documents de la mission, après retrait ou pseudonymisation des données personnelles	Région européenne quand l'offre le permet, sinon États-Unis	Offre professionnelle sans entraînement ; transfert encadré si la région n'est pas européenne
IA hébergée en France	Modèle à poids ouverts exécuté sur des serveurs OVHcloud ou Scaleway	Requêtes et documents de la mission, y compris des données personnelles sur votre instruction écrite	France	Aucun envoi à un fournisseur d'IA tiers ; accord de l'article 28 de l'hébergeur

Des données personnelles ne partent vers un fournisseur d'IA tiers que sur votre instruction écrite (politique de données personnelles, section 7). Ce qui part vers un modèle et ce qui n'y part jamais est détaillé dans IA et vos données.

5. Partenaires et prestataires de nos propres traitements

5.1. Nos partenaires. Thrive produit et héberge des sites web ; Qlint travaille le référencement et la publicité. Ce sont des entreprises indépendantes, pas nos sous-traitants. Quand votre projet les fait intervenir, vous signez avec eux un contrat direct, ou leur intervention vous est présentée et acceptée avant. Nous ne leur transmettons que le nécessaire, avec votre accord. Si l'un d'eux nous rémunère pour la recommandation, nous vous le disons avant que vous choisissiez (charte RSE, section 1). Ils sont présentés sur la page Partenaires.

5.2. Si un partenaire intervenait sous notre contrat. S'il devait accéder, pour notre compte, à des données personnelles que nous traitons pour vous, il deviendrait sous-traitant ultérieur : il serait inscrit dans votre annexe D et sur cette liste, après la procédure de l'article 7.

5.3. Nos traitements propres. Pour nos traitements de responsable (devis, facturation, paiement), nous faisons appel à Qonto pour la banque, la facturation et la fiche client, dans l'Union européenne, et à Stripe pour certains paiements en ligne, avec une partie des traitements aux États-Unis encadrée par un mécanisme du chapitre V du RGPD. Ils traitent les coordonnées de vos interlocuteurs et vos données de facturation, jamais les données de vos clients. Les données de carte ne sont jamais reçues par BONBAY. L'hébergeur de notre site est indiqué dans les mentions légales.

---

6. Comment un prestataire entre dans la liste

Avant d'ajouter un prestataire, nous vérifions et consignons par écrit :

- le lieu de traitement et d'accès, sauvegardes et support compris ;
- son accord de sous-traitance conforme à l'article 28 et la liste de ses propres sous-traitants ;
- la durée de conservation des données et l'absence d'entraînement de modèles sur les données transmises ;
- ses mesures de sécurité : chiffrement, double authentification, journalisation, notification des incidents ;
- le droit applicable à sa maison mère et son exposition aux lois extraterritoriales ;
- la sortie : export des données dans un format ouvert et suppression attestée.

À service équivalent, nous retenons un prestataire européen qui héberge en France ou dans l'Union européenne. Chaque prestataire de la liste est revu une fois par an, avec la revue annuelle de nos mesures, et à chaque changement de ses conditions. Les raisons de ces choix sont expliquées dans Souveraineté des données.

---

7. Changement : préavis et opposition

7.1. Information. Tout ajout ou remplacement d'un sous-traitant ultérieur vous est annoncé par e-mail, au contact désigné dans votre annexe D, 30 jours avant le changement. Le message indique le prestataire, le service, les données concernées, le lieu de traitement, les garanties et la date prévue. Cette page est mise à jour le même jour. Un changement de lieu de traitement, ou le rachat d'un prestataire déjà inscrit par une société d'un autre pays, est traité de la même façon.

7.2. Opposition. Pendant ces 30 jours, vous pouvez vous opposer par simple message à contact@bonbay.fr, pour un motif lié à la protection des données. Ce délai remplace, à votre avantage, le délai minimal de 10 jours ouvrés du point D.5 de l'annexe D.

7.3. Effet. Aucune de vos données n'est confiée au nouveau prestataire avant la fin du délai ou la résolution de votre objection. Nous cherchons avec vous une solution : garder l'ancien prestataire pour votre mission, en choisir un autre, ou adapter le traitement. À défaut, vous pouvez mettre fin à la seule partie concernée selon l'article 15 des CGV, sans indemnité de rupture pour ce motif.

7.4. Urgence. Si un prestataire devient soudain défaillant ou dangereux pour vos données, nous suspendons l'opération concernée ou basculons vers un prestataire déjà autorisé dans votre annexe D, et vous prévenons le jour même. Nous ne transférons rien vers un prestataire nouveau sans votre accord écrit.

---

8. Ce que nous imposons à chacun

8.1. Les mêmes obligations. Chaque sous-traitant ultérieur est tenu par contrat à des obligations de protection au moins équivalentes aux nôtres (article 28.4 du RGPD) : traitement sur instructions, confidentialité, sécurité, aide aux droits des personnes, notification des violations, restitution ou suppression en fin de contrat.

8.2. Notre responsabilité. Nous restons responsables envers vous de l'exécution de leurs obligations (article 28.4 du RGPD, article 13.5 des CGV). Un incident chez l'un d'eux suit la procédure de la page Incidents et notification : vous êtes prévenu au plus tard 24 heures après que nous en avons pris connaissance.

8.3. Les transferts. Un prestataire qui traite les données, ou y accède, depuis un pays hors de l'Union européenne n'est retenu que si le transfert est indiqué dans votre annexe D et repose sur un mécanisme du chapitre V du RGPD, avec les mesures complémentaires nécessaires.

8.4. Les documents. Sur demande, nous vous remettons cette liste en PDF datée, les accords de l'article 28 de nos sous-traitants dans la mesure où leurs conditions le permettent, et l'historique des versions de la liste.

---

9. Limites

Les sous-traitants de nos sous-traitants. OVHcloud, Scaleway et les fournisseurs d'IA ont leurs propres sous-traitants, qu'ils publient et font évoluer. Nous les examinons à l'entrée et à la revue annuelle ; nous ne les contrôlons pas directement, et nos prestataires en restent responsables envers nous.
Les outils que vous choisissez. Un hébergement, un logiciel ou un compte d'IA souscrit à votre nom relève de votre propre contrat avec son éditeur (article 9.3 des CGV).
Les conditions des fournisseurs d'IA évoluent. Nous les vérifions à chaque commande et à la revue annuelle. Un changement qui touche la conservation ou l'usage de vos données vous est signalé et suit la procédure de l'article 7.
Le lieu annoncé ne dit pas tout. Une région d'hébergement en Europe ne suffit pas, à elle seule, à établir qu'aucun accès depuis un pays tiers n'a lieu (article 13.5 des CGV).

---

10. Contact et mise à jour

10.1. Responsable. Pierre Marsanne, président de BONBAY, porte la sécurité, la confidentialité et la protection des données. Opposition, question ou demande de la liste en PDF : contact@bonbay.fr, ou BONBAY, 38 cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux. Une faille se signale à la même adresse, reprise dans https://www.bonbay.fr/.well-known/security.txt.

10.2. Version. Version 1.0, en vigueur le 15 novembre 2026. La liste est mise à jour à chaque changement, avec sa date ; la page entière est revue chaque année (prochaine revue : novembre 2027) et à chaque changement important. Vous êtes prévenu par e-mail d'un changement qui vous concerne. Les autres engagements sont réunis dans le Centre de confiance.